



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N° 19/29062023

### CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST (TCO) - EXERCICES 2016 et SUIVANTS

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	25
Procurations	09
Votants	34
Abstentions	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Étaient présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :** Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

**Absents :** Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

DELIBERATION N° 19/29062023

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS  
RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE  
D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST (TCO) - EXERCICES 2016 et  
SUIVANTS**

*Direction Générale des Services*

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 974-219740131-20230629-19\_290962023-DE



**Le Maire expose :**

Selon l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis, par la chambre régionale des comptes, aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et donne lieu à un débat.

**Ceci exposé, le Conseil est invité à débattre** sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) pour les exercices 2016 et suivants, réceptionné en Mairie, le 30 mars 2023.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,**

A pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) pour les exercices 2016 et suivants,

**Pour extrait certifié conforme,**

*Saint-Leu, le 05 JUIL. 2023*

*Le Président de séance,*

**Bruno DOMEN**